

Décret

Générale

colonial

Décret n° 66-822 fixant les contingents de croix de l'Ordre national du Mérite pour la période du 1^{er} janvier 1967 au 31 décembre 1969.

n° 66-822

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
4 novembre 1966

Numéro JO
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

VISAS

Le Président de la République, celier de l'Ordre national du Mérite

Vule décret n° 62-1196 du 3 décembre 1963 portant création d'un Ordre national du Mérite, et spécialement son article 11

Vul'avis du Conseil de l'Ordre national du Mérite; Art er ___ Pour la nériode du 1er janvier 1967 au 31 décem-bre 1969.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er – Pour la période du ir janvier 1967 -au 31 décem- bre 1969. les contingents de croix de l'Ordre national du Mérite sont fixés comme suit : Art 2 ___ Le Premier Ministre et le Chancelier de l'Ordre national du Mérite sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au «Journal Officiel » de la République Française.

C. DE GAULLE.Par le Président de la République :le Premier Ministre,Georges POMPIDOU.Vu pour exécution :Le Chancelier de l'Ordre national du Mérite,Général CATROUX.